

Le secteur minier

Actualisation janvier 2007

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Introduction

Depuis 2002, les autorités et les bailleurs travaillent pour insérer Madagascar dans la dynamique des pays miniers du continent africain.

La volonté de créer une nation minière qui compte

Bien que possédant des ressources minérales importantes, Madagascar est loin d'être encore un pays à économie minière. En 2005, la valeur ajoutée par ce secteur ne représente que 4 % du PIB. La double absence d'un cadre réglementaire adéquat et d'une autorité publique motivée a conduit soit à une sous-exploitation de ce potentiel, soit à une absence de revenus dans le pays. Un code minier, ainsi qu'une Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) sont en place et constituent une bonne base pour les grands projets miniers. A l'heure actuelle, quatre grands projets miniers ont vocation à soutenir la croissance du pays.

Une croissance amorcée

Actionnaires	QitFer (Australien-Britannique), Titane (Can)
Promoteur malgache	QMM, filiale de Rio Tinto (80%) et OMNIS (20%) qui représente l'Etat Malgache
Partenaire	Banque Mondiale
Arrivée	1987
Démarrage	26 janvier 1998
Durée	50 ans
Budget	585 M\$
Emplois créés	Direct: 600 Indirect: 1 100
Exploitation	1 ^{er} trimestre 2008 750kt/an

Les grands projets miniers

QMM : projet ilménite de Fort Dauphin

Ce projet, dont la décision d'investissement a été annoncée en septembre 2005, prévoit la construction d'installations minières (445 M\$) et d'un port public en eaux profondes « Eholà » (140 M\$, concession signée avec l'Etat malgache le 24 mars 2006) sur une période de trois ans de façon à permettre l'exportation d'une première cargaison d'ilménite au Québec avant fin 2008. La société Qit Mineral Madagascar (QMM) est actuellement en phase de construction d'une partie des infrastructures qui comprennent, outre le port et les installations minières, la réhabilitation de la RN12A et de la RN13, la construction d'une route reliant le site d'exploitation au port, et de deux bases vie de 300 personnes. Les besoins locaux en énergie sont estimés à 12 MGW pour la mine, et à 1-2 MGW pour le port et la base vie. Ce projet de 50 ans s'inscrit dans le programme de développement économique de Madagascar porté par le projet Pôles Intégrés de Croissance (PIC) de la Banque Mondiale.

Actionnaires	40% Dynatec (Can)- 27,5 % Sumitomo (Japon) - 27,5 % KORES, 5% SNC-LAVALIN (Can)
Promoteur	Ambatovy Minerals
Arrivée	1996
Démarrage	2004
Durée	27 ans
Budget	2,25 Md \$
Emplois créés	Direct : 1 500 Indirect : 2 700
Exploitation	Début 2009. Prod/an : 60 kt/nickel, 5,6 kt cobalt

Dynatec : projet nickel-cobalt près de Tamatave à Ambatovy

Malgré le retrait de la société sud-africaine Impala Platinum Holdings Ltd (Implats) depuis fin 2005, ce projet « d'opération minière à ciel ouvert » se poursuit, avec l'intégration -annoncée le 30 octobre 2006- d'un troisième partenaire d'origine sud coréenne : la société Korea Resources Ltd (KORES), dirigeant un consortium des sociétés coréennes Daewoo International, Keangnam Enterprises et STX Corporation.

Par le biais de ce projet, la Corée entend s'assurer un approvisionnement en métal à moyen terme. En effet, le projet Ambatovy sera une des rares productions indépendante de nickel et de cobalt au monde, représentant respectivement 5% et 10 % de la production mondiale.

Le début de l'exploitation prévu pour 2008, est reporté à fin 2009-début 2010. Le dossier d'Etude d'Impact Environnemental (EIE) a été approuvé fin 2006. Les appels d'offres pour la construction des infrastructures du projet (usine de Tamatave, pipeline de 220 km, aménagement du site Ambatovy, extension du port de Tamatave et les travaux techniques dans le parc à résidus) devraient être lancés fin 2007.

Site internet : www.dynatec.ca

Actionnaires	Ticor Ltd Kumba Ressources
Promoteur	MRNL
Partenaire	WWF
Arrivée	2000
Démarrage	2003
Budget	127 M\$
Exploitation	2009 560 kt

PAM ATOMIQUE MADAGASCAR est une société détenue à 80% par la société canadienne **PAN AFRICAN MINING** et à 20% par l'**OMNIS** (Etat Malgache).

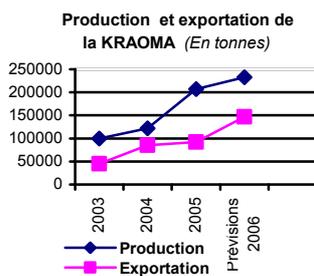
Madagascar Resources : Projet Sables Minéralisés (titane) de Tuléar

Le gisement de sables minéralisés de Ranobe a été découvert en 2000 par la société australienne Madagascar Resources (MRNL). L'étude de préfaisabilité environnementale a été terminée fin 2002, et les négociations entre MRNL et Ticor Limited (société australienne, 3ème plus grand producteur mondial de sables minéralisés) ont établi le Projet Sables Minéralisés de Tuléar en 2003. Cet accord a donné respectivement à la société sud-africaine Kumba Ressources Ltd -dont les actionnaires majoritaires sont Anglo-Américains- et Ticor Limited des intérêts de 60% et 40% dans le projet. L'approbation pour l'exploration a été accordée en septembre 2003. Selon le calendrier du projet, l'année 2007 est consacrée à l'étude de faisabilité bancaire (étude d'impact environnemental et social) et la première production à plein rendement est prévue pour 2009-2010.

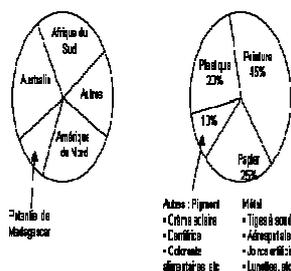
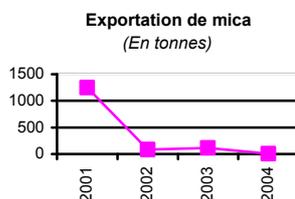
Projet uranium

En juillet 2005, Pam Atomique Madagascar a officiellement lancé son programme d'exploration de l'uranium sur 4 périmètres : Folakara, Faratsiho, Tranomaro et Makay. Le budget d'exploration pour chaque périmètre est de 3,92 M\$

Produits miniers



La filière « graphite » subit une forte concurrence de la production chinoise.



Les minerais industriels

La chromite

La chromite constitue jusqu'à ce jour le premier produit minier de Madagascar. Réputée de très bonne qualité, le chrome est principalement utilisé pour la fabrication des aciers inoxydables. La Kraomita Malagasy « KRAOMA » est la seule entreprise qui exploite ce minerai à Madagascar. Depuis 1996, elle exploite deux gisements : Ankazotaolana (ressource résiduelle de 2,3 Mt) et Bemanevika. Avec une capacité de production de 250kt/an, elle a exporté 92kt sur les 207kt de minerais bruts produits en 2005. Ses prévisions d'exportation pour 2006 sont de 140kt, soit 73% de plus qu'en 2005. La chromite est exportée principalement vers le Japon, la Suède et la Chine.

Le graphite

Madagascar possède des ressources très importantes de graphite en paillettes d'excellente qualité, utilisé pour la fabrication de mines de crayon, de lubrifiant, de peinture et pour le polissage. Les cinq principales entreprises qui opèrent dans ce secteur sont toutes à capitaux français et exploitent dans les Hautes-Terres et sur la côte-est (Moramanga/Tamatave/Vatomandry) : Ets Gallois, Ets Izouard, Société Arsène Louys et Compagnie.

Le mica phlogopite ou mica brun

Les gisements se trouvent tous au sud, dans la région de Fort-Dauphin. Le mica est utilisé dans l'industrie comme isolant. Les trois principales entreprises qui exploitent le mica sont la Société des Mines d'Ampandrandava (SOMIDA), le Groupe Kaleta et l'Exploitation Minière Delorme (SMDA). La SOMIDA a le monopole de la production ; elle produit 1kt/an alors que sa capacité de production est de 4kt/an. Les exportations de mica ont chuté parallèlement à la production dont les coûts d'exploitation sont trop élevés pour être rentables.

Les sables de plages – Ilménite, zircon et monazite

L'ilménite est le minerai le plus répandu à Madagascar, avec 29Mt reconnus, dont 1/3 près de Tamatave et 2/3 dans la région de Fort-Dauphin. Les deux grands projets miniers, Qit Madagascar Minerals (QMM) et Projet Sables Minéralisés de Tuléar, placeront sans doute Madagascar au rang des grands pays producteurs d'ilménite/titane, aux côtés de l'Australie, du Canada et de l'Afrique du Sud.

Les réserves de zircon, estimées à 1,6Mt, sont réparties pour moitié dans

les régions de Tamatave et de Manantenina. Depuis fin 2004, la Compagnie Générale des Mines de Madagascar (CGMM) prospecte ce type de minerai.

Madagascar renferme environ 0,1% de réserves mondiales de minerai de fer mais leur faible teneur en fer (à 30%) ne les rend pas compétitives sur le marché mondial.

Utilisation du quartz de fonte : fibre optique, verres spéciaux

Freins à l'exploitation du charbon : coûts du transport et nécessité de créer une filière complète d'exportation

Fer

Le gisement de Soalala au sud de Majunga, avec des réserves évaluées à 360Mt, a vocation à devenir un grand projet minier (lancement d'un appel d'offres international à une date encore indéterminée à ce jour). La société Remco prospecte ce type de minerai depuis 2003, et la société australienne Gondana Resources LTD s'intéresse au rachat de la société Calibra Resource and Engineers Sarl (CREM) et de ses permis miniers concernant les gisements de fer de Fasintsara, de Betsioky et un gisement de pyrochlore à Ambanja (nord de Madagascar).

Le quartz de fonte et piézo-électrique

Madagascar est un pays producteur de quartz industriel important. Des sociétés chinoises assurent l'essentiel des activités dans ce domaine, surtout au niveau de la collecte. La transformation locale du quartz en cristal serait un projet intéressant mais elle requiert des investissements élevés.

Le charbon

Le charbon de la Sakoa fait actuellement l'objet d'intenses travaux de recherches de la part de deux sociétés junior : Pan African Mining Corp et Madagascar Mining Coal. Un appel d'offres sera lancé pour l'octroi de permis.

Les pierres d'ornementation, précieuses et l'or

Madagascar dispose de pierres d'ornementation très recherchées (labradorite, marbre, cordiérite, etc.), de pierres fines (rubis, saphir, émeraude, aigue marine, et autres béryls, etc.) et de l'or. Ces minerais, exploités artisanalement, offrent des perspectives d'exportations intéressantes, mais de vastes quantités sortent du pays en contrebande. Leur contribution à l'économie nationale est inférieure à 5 %.

Notons toutefois la présence de plusieurs sociétés sud-africaines, australiennes, britanniques, etc. dans l'exploration de ressources minérales composées d'or et de pierres précieuses : Calibra Resources and Engineers Madagascar (CREM), Vuna Energy, Harena Malagasy, Pan African Mining Corporation, Majescor etc.

Un appel d'offres sera lancé pour l'octroi de permis pour l'or à Andavakoera.

Sociétés	Substances exploitées
Hazovato	Marbres
Magrama	Granits, marbres
Prochimad	Dolomite, etc.
Rollmine	Cristal
Secma Granit	Granite
Smda	Mica-grenat, labradorite
Quartz	Béryl vert, etc
Vauquelin	Or

Cadre juridique

Textes officiels en vigueur	
Loi n° 99-022	CODE MINIER
Décret n°2000 - 170	Conditions d'application de la Loi n° 99-022
Loi n°2001-031 (« LGIM »)	Grands investissements miniers

Le Décret d'application devrait être publié en février

Une réforme institutionnelle d'envergure

La politique minière de 1998, axée sur la libéralisation du secteur, a soutenu l'élaboration du Code Minier en vigueur et l'établissement d'un régime incitatif pour les grands investissements miniers.

Insufflée par les bailleurs de fonds, la politique minière de 2003 -en vigueur jusqu'à 2008-, a mis en relation le code minier avec des objectifs de développement social. Deux projets phares soutiennent cette approche : le Projet de Gouvernance des Ressources Minérales (PGRM) de la Banque Mondiale et le Projet de Reforme Institutionnelle du Secteur Minier de Madagascar (PRISMM) de la Coopération Française.

En 2005 et 2006, les principales réalisations du PGRM pour améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur sont la promulgation d'une nouvelle Loi sur les Grands Investissements Miniers (« LGIM », n°026/2005), qui abaisse désormais le seuil d'éligibilité de 200 à 50 milliards MGA, et l'adoption du Décret d'application du Code Minier

Responsable du PRISMM
M. Pascal PUVILLAND,
E-Mail : p.puvilland@iris.mg

Amélioré (signé par la Primature et actuellement en cours de traduction), dont un des principaux changements est la réduction de la taille des carrés - qui sont les unités de base composant les périmètres miniers- de 2,5 kilomètres de côté à 625 mètres, plus adaptée, semble-t-il à la réalité des petits exploitants.

Formulaires téléchargeables sur le site internet du BCMM :
<http://www.bcomm.mg/accueil.htm>

Épartition des frais d'administrations	
Cadastre minier	60%
Province autonome	30% dont le tiers pour les communes où sont implantés les carrés
Budget général	10%

Répartition des redevances minières	
Cadastre minier	15%
Province autonome	70% dont le tiers pour les communes où sont implantés les carrés
Agence de l'or	5%
Budget général	10%

Accès aux investisseurs privés

Accès aux permis miniers

Placée sous la tutelle du Ministère des Mines, le Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) est l'organisme qui gère les permis miniers « R », « E » et « PRE » et les Autorisations Exclusives de Réserve de Périmètre (« AERP »). Le BCMM procède également au recouvrement des frais d'administration et transfère ensuite les quotes-parts respectives au budget général et aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Validité, droits et obligations liées aux permis miniers				
Permis de type	PRE	PR	PE	AERP
Octroi	8 ans	5 ans	40 ans	3 mois
Renouvellement	4 ans Renouvelable	3 ans deux fois	20 ans Renouvelable	NON
Nbre carrés max.	256	25 600	2560	38 400
Droits	Prospection Recherche Exploitation	Prospection Recherche	Prospection Recherche Exploitation	Prospection Réserve de périmètres
Obligations	PEE : <i>Plan Environnemental</i> EIE : <i>Etude d'Impact Environnemental</i>		EIE	Visa du maire
Durée d'octroi	30 jours ouvrables après le dépôt			5 jours ouvrables
Commercialisation des produits	OUI	NON	OUI	NON

Guide répertoire

Un Guide-répertoire sur les mines est prévu en 2008. Un Guide-Répertoire sur l'eau, réalisée par la Mission Economique (ME) de Tananarive, est disponible auprès d'Ubifrance ou de la ME. Ce document éditorial comprend les éléments clé du secteur eau, et des fiches détaillées présentant les principaux opérateurs.

Contacts

OMNIS
21 Rue Razanakombana,
Antananarivo, 101 (BP 1bis)
Tél : (261 20) 22 244 39
Fax : (261 20) 22 229 85
E-mail : razaka.elis@wanadoo.mg
M. Elisé RAZAKA,
Directeur Général

MINISTERE DES MINES
Rue Farafaty, Ampandrianomby, Antananarivo, 101 (BP 280)
Tél : (261 20) 22 595 62/78
Fax : (261 20) 22 595 56
Site internet : www.mem.gov.mg
E-mail : memcab@wanadoo.mg

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à tanananarive@missioneco.org).
Clause de non-responsabilité : La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique de Tananarive
Adresse : Immeuble de l'Ambassade de France
Ambatomena – BP 671
Antananarivo 101
Tel : (261 20) 22 399 99 Fax : (261 20) 22 399 75
Rédigée par : Leslie KULUS
Revue par : Véronique PASQUIER
Date de parution : janvier 2007
Version n°2